

Les débouchés

La géographie

Les villes

- St Brieuc, la préfecture du département, ne se trouve qu'à 5 km,
- Guingamp à 30 km,
- Lamballe à 29 km,
- Paimpol à 50 km.



Les conséquences

Cette situation géographique a des conséquences pratiques pour les débouchés :

- Proximité de zones de consommation dans des villes importantes,
- Zone très touristique avec grosse affluence en juillet- août et dans une moindre mesure en juin et septembre,
- Présence d'un marché de gros à St Brieuc et de nombreux marchés de détail.

De ces aspects on peut conclure qu'il est préférable de viser le marché local, voire régional afin d'éviter la concurrence trop vive de la part des régions plus spécialisées.

Les clients

Sur Saint Brieuc

- La biocoop « La Gambille »
- Le magasin « L'Herbagère »
- La crèche « Pirouette »
- Le marché de St Brieuc

Dans la périphérie

- Depuis 2004, l'association « Voisins de Panier »
- Le site lui-même accueille le public.

les fournisseurs

De par la proximité de St Brieux, de nombreux services sont accessibles :

- Le Zoopôle de St Brieuc. Il effectue des analyses de terre avec le LDA (Laboratoire de Développement en Agriculture) et des autopsies de poules avec son service vétérinaire.
- Deux distributeurs de serres et matériels : « Bretagne Serre » et « Sodiser » à 20 km.
- Le grossiste « Euronat » à Plouha à 20 km.
- L'entreprise « Legal » de récupération en métaux et plastiques à 200 m et fournissant de la matière première.
- Un concessionnaire et garage d'entretien de machines agricole « Promodis » à Ploufragan,
- La coopérative « COOPAGRI Bretagne » qui fournit les films plastiques, les substrats, les engrais organique, le compost.
- Une CUMA à Trégueux (elles sont nombreuses dans le département) et des entreprises privées de location de matériels à Ploufragan.
- Les semences sont envoyées par correspondance.

Les autres maraîchers

Le voisinage étant éloigné, il n'y a pas de relations très suivies entre les maraîchers locaux. Cependant, Jean François ne produit pas tous ses légumes et en achète (carottes, pommes de terre...) à des collègues pour conserver sa diversité sur les marchés et pour se limiter en cultures. De même, il produit pour eux des plants (salade, épinard...).

les organismes

F.R.A.B.

La Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne regroupe tous les GAB de Bretagne.



I.B.B.

L'Interprofession Bio Bretagne regroupe tous les opérateurs bretons de la filière : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, enseignement, expérimentation.



GAB d'Armor

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor définit la politique de développement local de l'agrobiologie et sa mise en oeuvre :

Représenter, défendre la profession et ses producteurs auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

Identifier les besoins de la profession.

Promouvoir l'agriculture biologique auprès des agriculteurs et du grand public.

Être un lieu d'échange et de débat.



Chambre d'Agriculture

Elle met ses techniciens et sa documentation à la disposition des producteurs. Formation informatique (tableur et traitement de texte).



GEPAB

Créé par le GAB et basé à Rennes, le Groupe d'Étude Pluridisciplinaire en Agriculture Biologique est un organisme d'expérimentation et de recherche dans les domaines techniques et économiques.

DDE

La Direction Départementale de l'Équipement autorise l'apposition des panneaux publicitaires sur les routes nationales.

DGCCRF

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes contrôle l'étiquetage, l'affichage des prix et le respect des conditions d'hygiène sur les lieux de vente. Elle peut faire des contrôles sur les produits transformés.



Organismes interprofessionnels

GNIS

Pour vendre des plants, il faut être inscrit au registre des producteurs de plants et payer une cotisation au GNIS d'environ 1000 F pour obtenir une carte professionnelle.

CNIPT

Idem pour la vente au détail de pomme de terre de consommation : cotisation et carte obligatoire obtenue à la Chambre d'agriculture.

CERAFEL

Le Comité Économique Régional de Fruits et Légumes organise les règles et normes de mise en marché de certains légumes commercialisés en gros : taxe interprofessionnelle. Cet organisme est en conflit avec les organisations de producteurs bio depuis environ 15 ans. Des jugements sont en cours.

SOC

Il contrôle avant la vente et vérifie le nombre de plants non conformes (signe de maladie ou de dégénérescence) sur les parcelles de pomme de terre.

ECOCERT

L'organisme de Contrôle Écocert délivre la licence pour la pratique de l'agriculture biologique et permet l'utilisation du logo AB (Agriculture Biologique) pour la commercialisation des produits.



Il réalise une enquête chaque année chez ses producteurs et effectue également des contrôles inopinés par tirage au sort. Il visite l'entreprise une ou deux fois l'an. L'ancienneté de Jean François a permis d'instaurer une confiance qui facilite les contrôles.



Jean-François explique au contrôleur

Écocert ses stratégies anti-limaces

Il bénéficie d'une dérogation pour son élevage de poules dont l'alimentation devrait provenir pour 40 % de son exploitation. Comme il s'agit d'un petit élevage pour une vente directe, il lui est possible d'acheter chez un fournisseur des environs. Pour coller au mieux au cahier des charges il envisage de réserver une surface pour y cultiver du maïs.

De même, Écocert, qui n'interdit pas de faire son compost à partir de fumier conventionnel, est tolérant vis-à-vis de la litière d'écorce de sarrasin d'origine inconnue. Cette culture n'intéresse peu les exploitants conventionnels et est de toute façon peu traitée.